



Communiqué

Pour diffusion immédiate
29 septembre 2026

Déclaration de la Fédération concernant le rapport d'évaluation mutuelle du GAFI

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est heureuse de recevoir le [rapport d'évaluation mutuelle du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes \(LBAFAT\) du Canada](#) par le Groupe d'action financière (GAFI). Le rapport reconnaît les [progrès importants](#) faits par les organismes de réglementation de la profession juridique du Canada au cours des dix dernières années pour renforcer leur cadre LBAFAT, lesquels sont appuyés par des mesures rigoureuses de prévention, de surveillance, d'éducation et de discipline. Le rapport reconnaît également les principes constitutionnels qui sous-tendent l'administration de la justice au Canada et que la réglementation LBAFAT doit respecter. Cette reconnaissance est le fruit de plusieurs années de collaboration soutenue entre les ordres professionnels de juristes du Canada pour bâtir un cadre solide qui contribue à l'intégrité du régime LBAFAT canadien.

Le rapport aborde également les éléments qui demandent une diligence continue. La Fédération reconnaît que pour maintenir un régime LBAFAT efficace, une attention soutenue, des améliorations continues et une collaboration entre les organismes de réglementation, les forces de l'ordre et d'autres autorités sont requises puisque les risques de crime financier et les normes internationales évoluent sans cesse. Les ordres professionnels de juristes du Canada se réjouissent également d'une communication accrue de renseignements de la part des forces de l'ordre afin de rendre le cadre de réglementation encore plus efficace.

Les ordres professionnels de juristes font partie intégrante du cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent du Canada. Grâce à un régime de réglementation complet, ils aident à assurer l'intégrité des services juridiques tout en préservant l'indépendance de la profession juridique, le secret professionnel du juriste et la primauté du droit.

La Fédération est déterminée à poursuivre ce travail visant à maintenir un régime LBAFAT qui est robuste, efficace et respecté à travers le monde et qui aborde les priorités signalées

dans l'évaluation, protège le public et confirme la confiance à l'égard de la profession juridique au Canada.

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'association nationale des 14 ordres professionnels de juristes qui ont pour mandat, à la demande des provinces et territoires, de réglementer la profession juridique canadienne dans l'intérêt du public. Par son truchement, les ordres professionnels de juristes canadiens collaborent à l'échelle nationale, échangent des renseignements sur les tendances et les enjeux qui influent sur la profession juridique, et prennent des mesures et des décisions collectives.

La Fédération est également leur porte-parole aux échelles nationale et internationale en ce qui a trait aux questions liées à la réglementation et aux valeurs fondamentales de la profession juridique. Pour de plus amples renseignements sur la Fédération, visitez son site Web à www.flsc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur ce communiqué, veuillez communiquer avec :

Kylee Sauve

Conseillère principale en communications

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

communications@flsc.ca



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada